



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 11 octobre 2023

Délibération n° 23

L'an deux mille vingt trois, le onze octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 05 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
19/10/2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO, Madame Aurélie CHAMBON

Ont donné procuration :

Madame Catherine CHALAYE à Madame Michelle MICHEL, Madame Brigitte BENAT à Monsieur François CHATAING, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Quentin PETIT à Madame Ginette VINCENT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Marlène LASHERME

Secrétaire de séance : Guy CHOUVET

La séance a été levée à : 22 H 40

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources Humaines

Objet :	Personnel : modifications du tableau des emplois
----------------	--

Rapporteur : Caroline BARRE

Conformément au Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif nécessaire au fonctionnement des services.

Délibération n°23 du mercredi 11 octobre 2023

En premier lieu, dans le cadre de départ d'un agent et de la création du poste de Chargé de coopération Jeunesse Animation de la vie sociale Accès aux droits, il est proposé de créer 2 postes d'attachés à temps complet.

En deuxième lieu, les postes suivants sont en cours de recrutement :

- le poste de Chef de service Vie citoyenne,
- le poste de Chargé de coopération Jeunesse Animation de la vie sociale et Accès aux droits,
- le poste de Responsable informatique et numérique au sein de la Bibliothèque.

Au terme des procédures, si les recrutements de fonctionnaires sur ces emplois se révèlent être infructueux, les besoins du service justifieront les recrutements d'agents contractuels sur un engagement d'une durée de 3 ans, dans les conditions prévues par l'article 332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique.

Ces agents seront rémunérés dans les limites de l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois :

- des attachés territoriaux pour les deux premiers postes cités,
- des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques et percevront le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité, sous réserve des dispositions contractuelles.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/10/2023

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la création de 2 postes d'attaché à temps complet,
- VALIDE la proposition de Monsieur le Maire concernant les recrutements d'agents contractuels sur les postes de Chef de service Vie citoyenne, Chargé de coopération Jeunesse Animation de la vie sociale et Accès aux droits, et de Responsable informatique et numérique, dans l'hypothèse de l'absence de candidatures statutaires satisfaisantes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 11 octobre 2023,
Le Secrétaire de séance,
CHOUVET Guy,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 11
octobre 2023